

H18 DELEMONT - BALE**M.04**

INSTANCE RESPONSABLE
Service des infrastructures

LIGNE DIRECTRICE
MOB.1 Renforcer l'intensité des connexions vers l'extérieur
du canton et entre les pôles régionaux

AUTRES INSTANCES CONCERNEES
Service du développement territorial
Office de l'environnement
Service de l'économie rurale
Office fédéral des routes (OFROU)

OBJECTIFS

- Renforcer les liens avec l'agglomération bâloise ;
- Créer une liaison sûre, rapide et efficace entre Delémont et Bâle ;
- Améliorer la sécurité des passages, fluidifier le trafic et réduire le temps de parcours entre Delémont et Bâle.

PRINCIPES D'AMENAGEMENT

1. Le transfert de l'actuelle H18 Delémont - Bâle du réseau des routes principales vers le réseau des routes nationales est prévu en 2020, suite à l'acceptation du Fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (FORTA) en février 2017. Cette route est actuellement cantonale et se trouve donc sous l'entière responsabilité du Canton. Dès 2020, l'aménagement de ce tronçon incombera à la Confédération.
2. Suite à l'acceptation du FORTA, le projet d'évitement de Delémont par une nouvelle route H18 est lié aux décisions des offices fédéraux. Le cas échéant, la Confédération collabore avec les instances cantonales concernées et le projet retenu est intégré à la présente fiche.
3. Le projet d'évitement de Delémont par une nouvelle route H18 est coordonné avec un traitement de la section délestée en prenant compte la question de la mobilité douce et de la modération du trafic individuel motorisé.

**VOIR
AUSSI****MANDATS DE PLANIFICATION****NIVEAU CANTONAL**

Le Service des infrastructures assure la coordination des projets, études et suivis avec la Confédération et les instances concernées, en particulier le Syndicat d'agglomération de Delémont et les communes concernées.

Le Service du développement territorial :

- a) anticipe et analyse les impacts territoriaux des projets liés à la H18 Delémont - Bâle, en tenant compte, notamment, du plan directeur régional de l'Agglomération de Delémont et du Projet d'Agglomération de Delémont de 3^e génération ;
- b) coordonne les planifications territoriales et les projets liés à la H18 Delémont - Bâle.

Version		Adoption Gouvernement	Ratification Parlement	Approbation Conseil Fédéral
Nouvelle fiche	1	12.03.2018	25.04.2018	24.10.2018
				01.05.2019

NIVEAU REGIONAL

Le Syndicat d'agglomération de Delémont est associé aux démarches (études, projets, etc.) et intègre les projets dans le plan directeur régional de l'Agglomération de Delémont.

NIVEAU COMMUNAL

Les communes concernées sont associées aux démarches (études, projets, etc.) et mentionnent les projets et leurs emprises dans les plans d'aménagement local.
